



Les **mémòs** Collection des synthèses eaufrance

..... Numéro 3 - octobre 2022

État des lieux des Spanc, services publics d'assainissement non collectifs

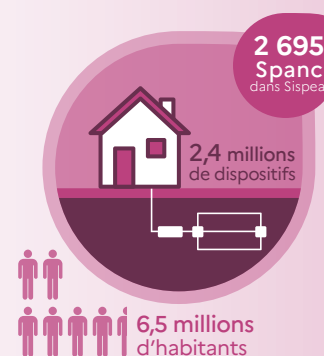
L'assainissement comprend la **collecte**, le **traitement** et le **rejet dans le milieu naturel des eaux usées**. Il est obligatoire et permet de protéger la salubrité publique et l'environnement.

En France, 15 à 20 % de la population a recours à l'**assainissement non collectif (ANC)** pour le **traitement de ses eaux usées**. Les habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif (AC), constitué d'égouts et de stations d'épuration.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'ANC, les **collectivités** ont mis en place des **services publics d'assainissement non collectifs (Spanc)**, chargés principalement du contrôle des équipements.

Chaque année, les Spanc **bancarisent des données dans l'outil Sispea**, qui sont publiées automatiquement ensuite sur le site de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement.

Parmi ces données, des **indicateurs** réglementaires, mais aussi d'autres variables permettent de connaître les missions, l'organisation et les performances des Spanc.



La législation

La loi sur l'eau de 1992 a initié les Spanc et fixé leur mise en place pour 2005.

Celle de 2006 a précisé le fonctionnement des contrôles à réaliser une première fois avant 2012.

Depuis 2009, des plans d'action nationaux sur l'assainissement non collectif (PANANC) sont élaborés par les ministères de l'environnement et de la santé pour accompagner le cadre législatif.

Les services d'assainissement, en 2019

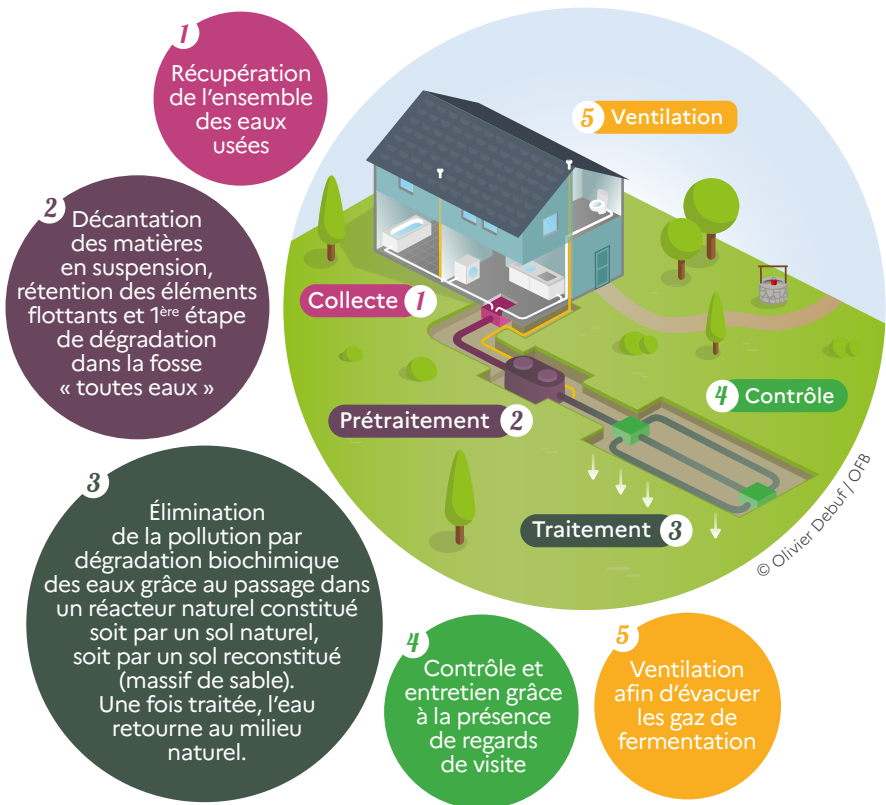
Collectif

13 493 services référencés dont 49 % saisissent dans Sispea

Non collectif

2 695 services référencés dont 51 % saisissent dans Sispea

Fonctionnement et contrôles d'un dispositif d'ANC



Les Spanc

Hormis Paris et la petite couronne, tous les départements métropolitains et d'outre-mer sont concernés par les Spanc.

Les communes ou leurs groupements (Établissements publics de coopération intercommunale - EPCI) organisent et rendent ce service public en contrepartie d'une redevance payée par l'utilisateur à chaque contrôle. Le contrôle consiste soit à vérifier la conception et l'exécution des installations récentes, soit à réaliser un diagnostic de bon fonctionnement des installations anciennes.

Sispea

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (Sispea) collecte les données relatives aux services d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif), comprenant :

- un volet référentiels (description des collectivités, des ouvrages, etc.)
- un volet résultats et informations (Cf. ci-contre).

Méthode

Transparence et information des usagers

Dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont pour obligation de publier annuellement les indicateurs réglementaires sur leurs performances et de mettre en ligne le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) dans Sispea.

Ce document répond à la fois à un besoin de suivi de l'activité du service pour les membres de la

collectivité, ainsi qu'à une exigence de transparence vis-à-vis des usagers.

Sur l'année 2019, seulement 448 collectivités ont déposé leur RPQS en ligne, soit 487 Spanc (sur 2 695). À noter qu'une collectivité peut être en charge de plusieurs services publics d'assainissement non collectifs. Sur ces collectivités, 107 ont moins de 3 500 habitants, le caractère obligatoire ne s'applique donc pas.

Nombre d'habitants	Nombre de collectivités	Nombre de Spanc
Moins de 3 500	107	108
Plus de 3 500	341	379
Total	448	487

Collectivités et Spanc ayant mis en ligne un RPQS sur Sispea en 2019

Données

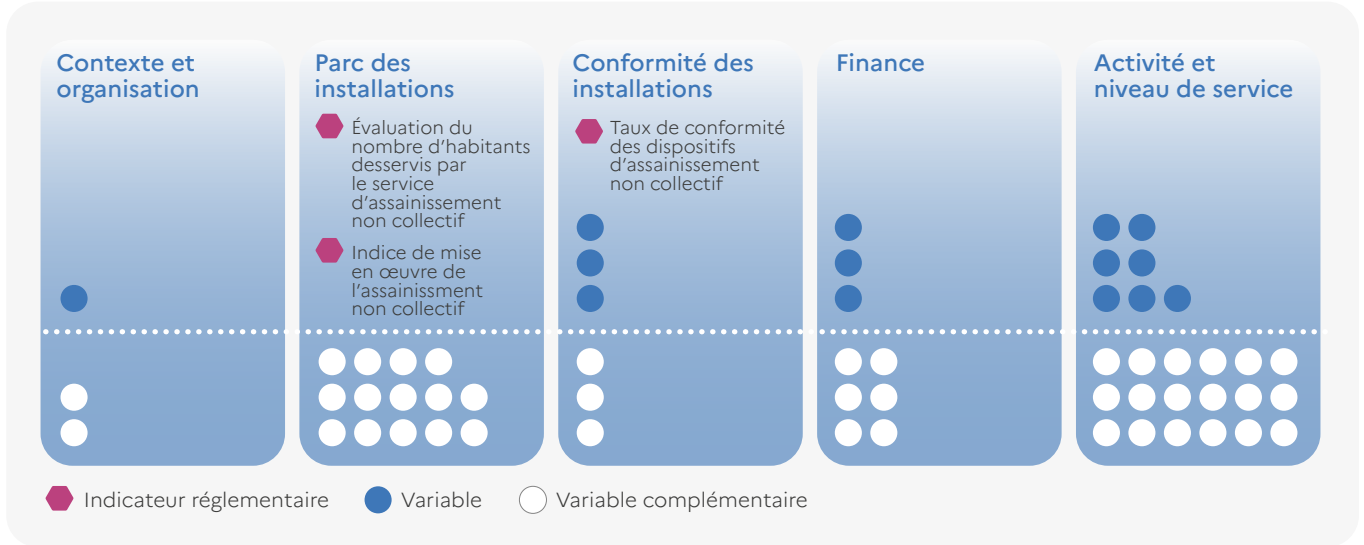
Les données des indicateurs et des variables de l'année 2019 produites par les collectivités ont été extraites de la base nationale Sispea en juillet 2021, vérifiées et analysées dans ce mémo.

Les jeux de données des départements d'outre-mer ont été écartés par manque de représentativité des données. Le taux de couverture des données en France métropolitaine est très variable selon les départements.

Les données de 51 % des services (1 373 Spanc sur les 2 695 présents dans le référentiel Sispea), couvrant 77 % de la population, ont été exploitées. Il existe dans la base de données :

- 3 indicateurs réglementaires (obligatoires à la saisie pour les collectivités de plus de 3 500 habitants)
- 14 variables (permettant le calcul des 3 indicateurs)
- 43 variables complémentaires (non obligatoires à la saisie)

Une partie seulement de ces indicateurs et variables ont été analysés dans ce mémo : les plus pertinents et représentatifs des Spanc en France. Ces données ont été complétées par des informations de référentiel (type de collectivité, compétence et missions des services publics d'assainissement non collectifs).



Les 5 catégories d'indicateurs et de variables renseignés par les Spanc dans Sispea

Missions des Spanc

Tous les services publics d'assainissement non collectifs assurent les missions obligatoires, mais parmi les **1 114 Spanc** qui ont renseigné la partie relative aux missions, 28 % d'entre eux assurent une ou plusieurs missions facultatives.

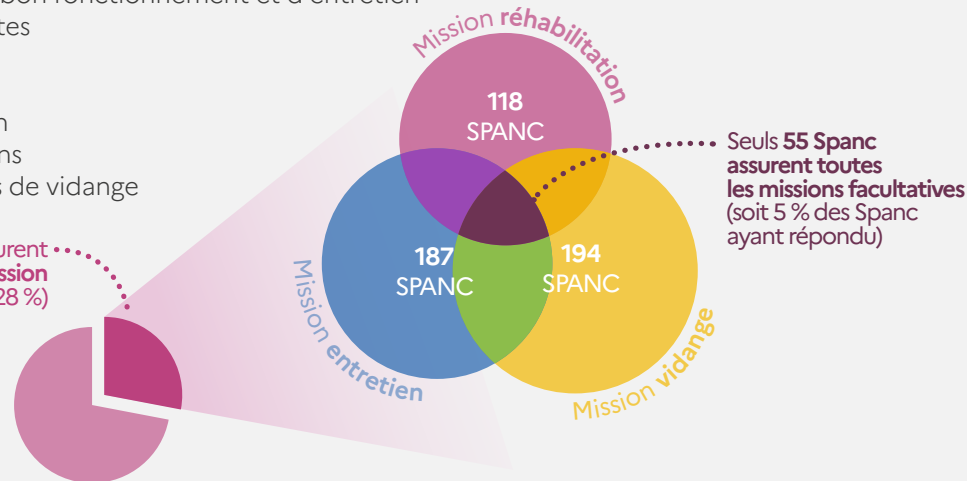
Missions obligatoires :

- contrôle de conception-réalisation sur les installations neuves ou réhabilitées
- contrôle de diagnostic de l'existant
- contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes

Missions facultatives :

- travaux de réhabilitation
- entretien des installations
- traitement des matières de vidange

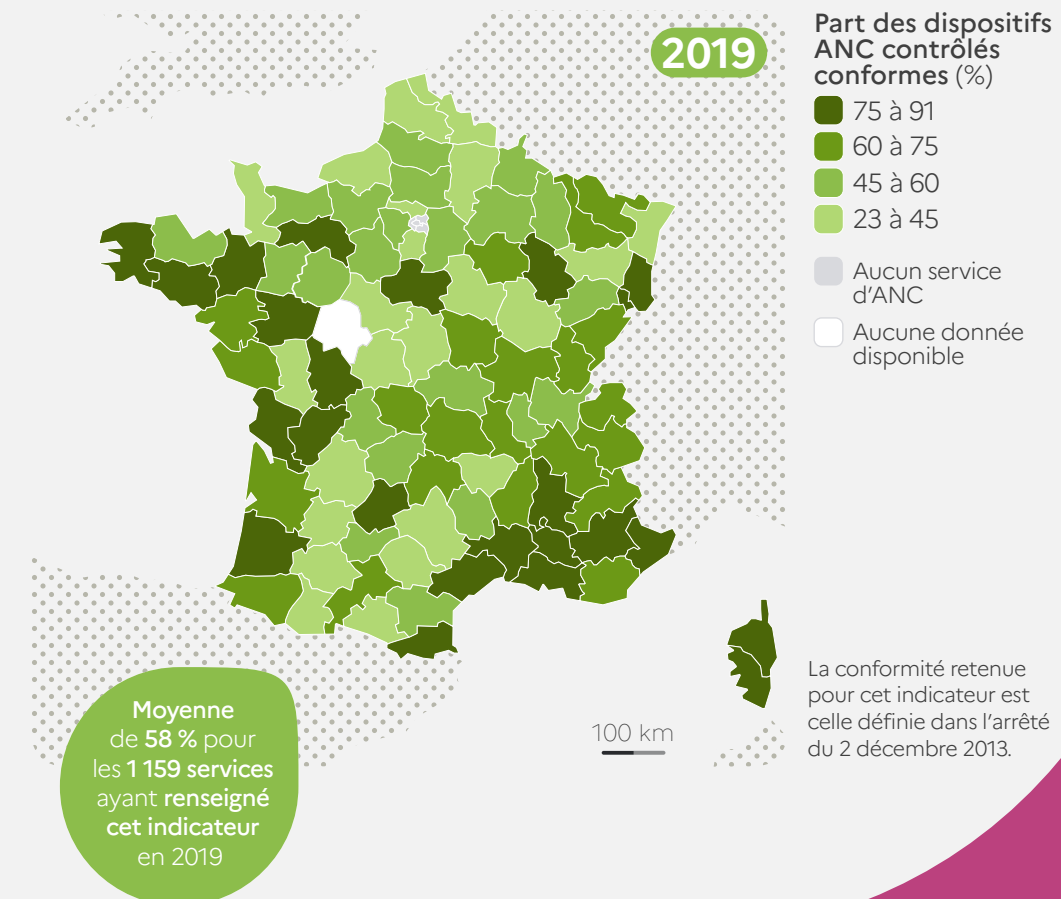
307 Spanc assurent au moins une mission facultative (soit 28 %)



Des efforts à poursuivre

sur la conformité des dispositifs d'ANC

$$\text{Taux de conformité des installations (\%)} = \frac{\text{Nombre d'ANC contrôlés conformes à la réglementation}}{\text{Nombre total des installations contrôlées}}$$



Missions obligatoires Missions facultatives

Financement des Spanc

Redevance

Les propriétaires disposant d'une installation d'assainissement non collectif ne paient que la partie eau potable de la facture d'eau (et pas la partie assainissement collectif) puisqu'ils ne sont pas raccordés au réseau public. Cependant, ils sont soumis au paiement d'une redevance auprès du Spanc, en contrepartie du service rendu, à savoir la réalisation du contrôle.

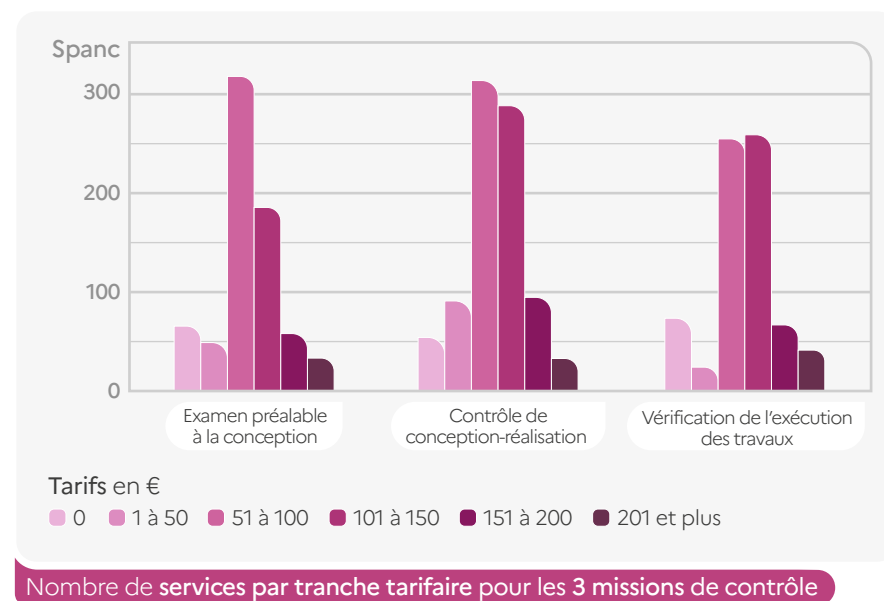
La redevance de l'ANC finance les missions de contrôle exercées par le Spanc :

- vérification de la conception du projet
 - exécution des travaux neufs
 - redevance pour le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes réalisé périodiquement
- facturées au propriétaire de l'installation**
- facturée soit à l'abonné, soit au propriétaire selon ce que décide l'autorité organisatrice**

Tarifs

Les tarifs sont fixés par délibération par la collectivité afin d'assurer l'équilibre annuel du budget du Spanc. Ils incluent les charges générales du Spanc qui ne sont pas rémunérées. En complément, des subventions peuvent parfois alimenter le budget du Spanc.

Pour certaines collectivités, le tarif des contrôles de l'ANC pour l'examen préalable de la conception et la bonne exécution des travaux est inclus dans une redevance globale, ce qui explique pourquoi il peut être de 0 €.



Moyens à disposition des Spanc

Ressources humaines

Le nombre moyen d'ETP (équivalents temps plein) salariés d'un Spanc en régie est de 1,6 (sur la base des réponses de 754 Spanc). Ce taux augmente en fonction de la taille du service.

Parmi les services ayant renseigné n'avoir aucun ETP salarié de la collectivité, il existe différents modes d'organisation. Les petites collectivités font parfois appel à un prestataire extérieur pour gérer cette mission ; les ETP ne sont donc pas des salariés de la collectivité. Dans d'autres cas, les élus se chargent eux-même de la mission ; ils y consacrent peu d'heures dans l'année et ne comptabilisent donc pas d'ETP. Cela met en évidence l'absence de stratégie budgétaire

pour le financement des missions du Spanc à l'échelle de petits territoires.

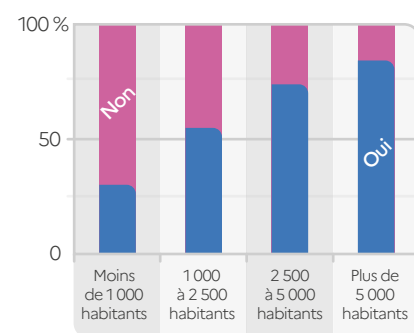
Accompagnement des usagers

77 % des services (730 Spanc) mettent à disposition une permanence pour renseigner les usagers. La permanence peut être assurée par un technicien ou le secrétariat du service.

Outils informatiques

63 % des Spanc possèdent un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (logiciel métier de gestion du parc ANC, base de données ou tableur). Il existe une grande disparité entre EPCI et communes (respectivement 75 % et 27 %).

Au regard du nombre d'usagers desservis, 86 % des services couvrant des populations supérieures à 5 000 habitants déclarent posséder un outil informatique, contre 29 % des services de moins de 1 000 habitants.



Présence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations

Quel est le contexte de création de la communauté d'agglomération ?

Grand Cognac est une communauté d'agglomération (500 agents) située à l'ouest de la Charente, née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de 4 communautés de communes, 2 syndicats d'eau potable et 4 syndicats d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif). Concernant le Spanc nouvellement créé, il est issu de la fusion des 3 anciens Spanc des 3 syndicats fusionnés. Le Spanc couvre environ 10 000 installations d'ANC réparties sur les 55 communes. 19 communes sont à 100 % en ANC soit environ un tiers du parc.

Quel est l'intérêt initial de cette fusion ?

La volonté politique de prendre l'ensemble des compétences liées au petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement collectif et non collectif) a initié cette fusion.

Elle a permis de constituer un Spanc plus important en effectif :

- 3 Spanc composés de 2 agents à 100 % et de 2 agents pour moins de 50 % de leur temps de travail sur l'ANC
- Des contrats de prestation avec un opérateur sur 6 communes

Pour ce faire, depuis 2018, l'ensemble des tarifs a été harmonisé en une seule fois ainsi que le règlement de service. De plus, le Spanc a priorisé son action sur les communes n'ayant jamais eu de contrôle de bon fonctionnement. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble de l'ANC est géré par le Spanc en régie.

Quelles sont les perspectives d'évolution ?

Les perspectives d'évolution sont multiples. Globalement l'agglomération va travailler en 2022 sur le renforcement et la révision des services existants et sur des services complémentaires à apporter aux usagers. L'agglomération travaille sur le renforcement des effectifs techniques et des outils à travers le déploiement du logiciel métier, sur la révision des zonages d'assainissement et par le développement des services complémentaires à apporter aux usages dans le cadre de la redevance ANC.



Perspective : révision des indicateurs

Dans le cadre de la première séquence des assises de l'eau (réseaux d'eau et d'assainissement, en 2018), une mesure vise à **réviser les indicateurs Sispea** existants, dont ceux de l'ANC, afin de les rendre plus accessibles et à s'interroger sur leur pertinence vis-à-vis des enjeux actuels.

Ces travaux seront conduits avec un **groupe national d'experts** à partir de 2022, pouvant entraîner une modification à terme du décret du RPQS du 2 mai 2007.

L'ŒIL DE L'EXPERT

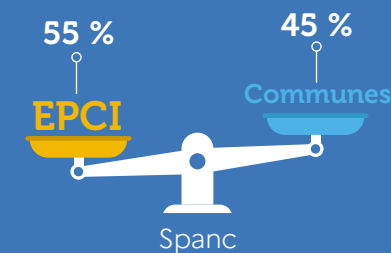
Cas d'une fusion de plusieurs Spanc



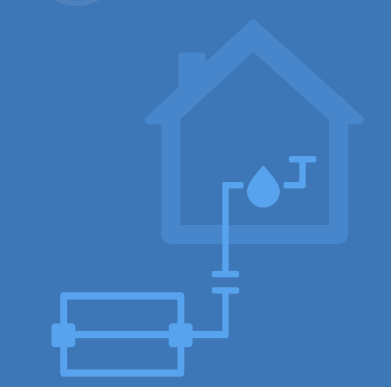
Christine Hauret-Clos
christine.hauret-clos@grand-cognac.fr

Directrice du Pôle Eau - Assainissement
au sein de la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

LES CHIFFRES-CLÉS ILLUSTRÉS



28 % des Spanc assurent des missions facultatives



89 % des Spanc en régie

Les mémOs

Pour aller plus loin...



Collection du service public d'information sur l'eau, **eaufrance**, les **mémOs** sont à retrouver dans la rubrique « publications » du portail eaufrance.

Ces synthèses sont réalisées dans le cadre du **schéma national des données sur l'eau** et font l'objet d'une **consultation des partenaires** du système d'information sur l'eau concernés.

www.eaufrance.fr/memo-et-syntheses-sur-leau



**Portail de
l'assainissement
non collectif**

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Guide d'accompagnement
urlz.fr/j4G1



Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes

ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite @linkedInOFB



OBSERVATOIRE NATIONAL
DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

<https://www.services.eaufrance.fr/>



Rapport Sispea 2020 (France entière)

https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2020_VF.pdf

Directeur de publication : Pierre Dubreuil (OFB)

Coordination de la collection : Clotilde Marcel (OFB)

Conception : Olivier Debuf (OFB)

Rédaction : Sophie Portela - Sophia Lao (OFB)

Relecture : Clotilde Marcel - Adeline Blard-Zakar -
Guillaume Body - Éric Brejoux - Hélène Ruscassié (OFB) -
Sandrine Potier (FNCCR) - Maïmouna Ndiaye (MTECT) -
Isabelle Witté (PatriNat)

Cartes & infographies : Olivier Debuf (OFB)

Photos de couverture : Département de la Mayenne
© Tous droits réservés